



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 8 décembre 2020

| | | |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----|
| <u>Objet :</u> | Nombre de conseillers en exercice | 29 |
| SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION LES PETITS MOUSSAILLONS | Nombre de présents | 24 |
| | Nombre de votants | 26 |

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN le 8 décembre 2020 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Sonia DOUX BETHUIS à Didier CARDUNER
Caroline JESTIN à Valérie VOISIN

Absents

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL
Jean-Paul KRAUS
Karine GALBRUN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Valérie GEORGES

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, indique que la convention de partenariat renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020 prévoit que la Commune participe au fonctionnement de la structure multi-accueil « Les Petits Moussaillons ».

Conformément aux termes de cette convention, la demande de subvention de l'association doit parvenir par écrit à la Mairie avant le 15 septembre de chaque année pour la subvention de l'année à venir.

Pour permettre à l'association de fonctionner, une avance sur la subvention annuelle, égale à 50 % du montant de la subvention de l'année précédente, est versée le 30 janvier de l'année. Le solde de la subvention est versé le 1^{er} juillet après réception du bilan et du rapport d'activités de l'association.

Le taux d'inflation constaté entre juillet 2019 et juillet 2020 est de 1,1 % (Source France inflation).

Le montant de la subvention 2020 est ainsi revalorisé à hauteur de 50 363 € pour l'année 2021.

Il est proposé d'autoriser le versement d'une avance de 25 181,71 € en janvier 2021 au titre de l'exercice 2021. Ce montant correspond à 50 % de la subvention versée en 2020. Conformément à la convention, l'autre partie de la subvention qui sera versée le 1^{er} juillet tiendra compte d'une revalorisation indexée sur le taux d'inflation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires lors de sa réunion du 24 novembre 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 30 novembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention 2021 versée à l'association les petits moussaillons.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 11 décembre 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

